

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 6 Novembre à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 02 Novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Paul QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Vincent TOMASI, Jérôme POLVERINI, Mathieu CESARI, Jean-Pierre ANTONETTI, Paul GIUDICELLI, Zélia BERQUEZ, Gabrielle VAUTRIN.
Présents : 11	Etaient représentés : Caroline CUCCHI, Pierre QUILICHINI, Christophe MANICCIA
	Etaient absents : Félix SANTARELLI
Votants : 14	Secrétaire de séance : Florence BOILET
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un CDD à temps complet (35h)

Le Maire, sur proposition de l'ensemble de ses adjoints, expose:

Afin d'assurer les missions d'entretien des espaces et biens communaux en régie, et dans un souci d'économie, il s'avère nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint technique pour renforcer l'équipe de la commune.

Cet agent devra préalablement avoir effectué des tâches similaires et à ce titre être titulaire de permis et certificats d'aptitude afférents à la conduite d'engins et véhicules indispensables à l'accomplissement de ces tâches.

Lorsque cela s'avèrera nécessaire, il recevra une formation complémentaire.

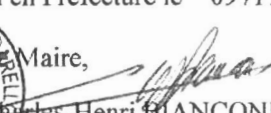
Le Conseil Municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après en voir délibéré

DECIDE

Article 1 : de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35h), destiné à assurer notamment les missions d'entretien des espaces et biens communaux.

Article 2 : de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Voix POUR :	14
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 09/11/2020	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 6 Novembre 2020, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11/2020  Maire, Charles-Henri BIANCONI
--	--

